



PROJET DE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027 Auvergne-Rhône-Alpes

Fiche annexe n°25 – Conforter le réseau des établissements de santé

1. Modalités de déclinaison du volet

L'investissement du quotidien

Il s'agit de faciliter l'investissement courant des établissements de santé (équipements hôteliers et logistiques, les systèmes d'information, matériels médicaux et biomédicaux, travaux courants et rénovations légères).

Accompagner une liste de projets prioritaires d'investissements immobiliers hospitaliers

Ce volet d'accompagnement de l'investissement hospitalier est à mettre en lien avec la stratégie régionale d'investissement qui sera arrêté après avis du Comité Régional –consultatif- d'Investissements en Santé (CRIS) auquel participe le Conseil régional.

Objectifs de la stratégie régionale d'investissement :

- Anticiper l'impact du vieillissement de la population ;
- Renforcer la gradation des soins et conforter l'offre de soins de proximité ;
- Conforter l'offre de soins de proximité ;
- Consolider les parcours de soins et les filières de prise en charge spécialisées ;
- Accompagner l'augmentation des capacités d'accueil dans les formations sanitaires et sociales.

A noter qu'en Auvergne-Rhône-Alpes s'ajoute l'investissement en psychiatrie et santé mentale pour accompagner l'évolution des pratiques.

2. Maquette détaillée du volet

Pour l'investissement du quotidien : 179 M€ valorisés par l'ARS. Le montant pour l'investissement immobilier sera fonction de la stratégie régionale d'investissement qui sera arrêtée après avis du CRIS.

La Région interviendra en investissement sur des opérations concernant les centres hospitaliers, en particulier dans la perspective de disposer dans les territoires ruraux ou isolés d'une offre de santé de qualité. Les financements correspondants seront valorisés afin de concourir à l'atteinte de l'objectif contractuel de 17,7 M€ pour la Région sur le volet santé.